



## Le Mot du Maire



Chers Linthaloises  
et Linthalois

Quelques mois après l'échéance électorale de cet automne, les femmes et les hommes qui composent votre nouveau Conseil municipal sont déjà pleinement engagés à votre service et pour le bien de la commune.

Les années qui s'ouvrent ne seront pas de tout repos. Réforme territoriale, réduction des dotations de l'Etat nous obligent d'ores et déjà à penser l'action publique autrement. Il

faudra faire aussi bien avec moins de moyens

Vos élus et moi-même sommes à votre écoute. Nous avons besoin d'échanger avec vous pour ajuster en permanence notre action et répondre au mieux à vos préoccupations.

Cette année 2015, sera à nouveau riche en activités associatives.

Linthal ne serait pas aussi vivant sans tous ses bénévoles investis pour faire vivre notre village.

Ne manquez surtout pas :

- la Fête Dieu organisée conjointement par le Conseil de fabrique de l'église et la Chorale,

- le petit déjeuner de l'école préparé en juin au

Dorfhus,

- les animations et la marche populaire en période estivale sont reconduites comme dans le passé...

Outre ce bulletin municipal, le site internet communal vous informe très régulièrement des manifestations à venir. Profitez des animations qui vous sont proposées ; l'énergie déployée n'a d'autre objectif que d'inviter les Linthalois à se rencontrer lors d'événements conviviaux.

Avec enthousiasme, exigence et passion, soyons toutes et tous les artisans d'une commune où il fait bon vivre...

Maurice KECH

## Tourisme

**Message à destination des commerçants, artisans, propriétaires de gîtes et autres acteurs du tourisme de la commune**

Vous souhaitez faire connaître votre entreprise et les prestations que vous proposez à l'ensemble des habitants de notre village et même au-delà ?

La commission Tourisme et Cadre de vie vous propose de vous faire connaître par

le biais du BIL et du site internet de la commune.

Nous vous invitons à faire parvenir en mairie le nom de l'entreprise et ses coordonnées, adresse et n° de téléphone et son logo s'il existe, un petit texte explicatif sur la nature de votre activité .

### Dans ce numéro :

Le nouveau conseil	2
Les commissions	3
Conseils municipaux	4
Infos pratiques	8
A ne pas manquer	9
Rétrospective 2014	10
Journée citoyenne	12

### Contactez-nous

**Mairie de Linthal**

**79 rue Hilsenfirst  
68 610 Linthal**

**03 89 76 32 34  
03 89 76 30 67 (fax.)**

**Lundi: 10h30-12h et 16h30-18h**

**Mardi: 10h30-12h et 16h30-18h30**

**Fermeture le mercredi.**

**Jeudi: 10h30-12h**

**Vendredi: 10h30-12h et 16h30-18h30**

# LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

---

## LE MAIRE:



## SES ADJOINTS:



**Michel KELLER**



**Yvette BISSEY**



**Jean-Louis COMBAREL**

## Les conseillers municipaux

---



**François BAUMANN**



**Nathan BIEHLER**



**Michel DEBENATH**



**Jean-Luc HALLER**



**Karine HILBERT**



**Daniel MARCOT**



**Hubert MARTIN**



**Sébastien MENCIER**



**Denis SCHMITTLIN**



**Etienne WICKY**



**Carole WITTLIN**

# LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

## LES COMMISSIONS PERMANENTES

En caractères gras, le rapporteur de chaque commission

PRESIDENT DE DROIT DE TOUTES LES COMMISSIONS	Maurice KECH	
FINANCES	L'ensemble du conseil municipal	
URBANISME, INFRASTRUCTURES ET TELEDISTRIBUTION	<b>Michel KELLER</b> Michel DEBENATH Jean-Luc HALLER	Hubert MARTIN Sébastien MENCIAER
AGRICULTURE ET FORET	<b>Daniel MARCOT</b> François BAUMANN Nathan BIEHLER	Denis SCHMITTLIN Etienne WICKY Carole WITTLIN
AFFAIRES SOCIALES	<b>Yvette BISSEY</b> Jean-Louis COMBAREL	Karine HILBERT Hubert MARTIN
CULTURE, SPORT ET JEUNESSE	<b>Hubert MARTIN</b> Nathan BIEHLER Karine HILBERT	Michel KELLER Daniel MARCOT Carole WITTLIN
TOURISME ET CADRE DE VIE	<b>Carole WITTLIN</b> Yvette BISSEY Karine HILBERT	Hubert MARTIN Sébastien MENCIAER
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	<b>Denis SCHMITTLIN</b> François BAUMANN Michel DEBENATH Hubert MARTIN	Daniel MARCOT Sébastien MENCIAER Carole WITTLIN
APPEL D'OFFRE	Titulaires : Michel KELLER Michel DEBENATH Jean-Louis COMBAREL	Suppléants: Nathan BIEHLER François BAUMANN Denis SCHMITTLIN
INFORMATION ET COMMUNICATION	<b>Yvette BISSEY</b> Jean-Louis COMBAREL Karine HILBERT	Michel KELLER Hubert MARTIN
REFERANT POUR LES PERSONNES AGEES	Yvette BISSEY	
REFERANT POUR LES JEUNES	Nathan BIEHLER	

## Attributions des adjoints

### 1er Adjoint:

M. Michel KELLER

- Affaires générales
- Finances
- Urbanisme, infrastructures

### 2ème Adjoint :

Mme Yvette BISSEY

- Etat civil
- Bulletin communal
- Fleurissement
- Affaires sociales

### 3ème Adjoint:

M. Jean-Louis COMBAREL

- Vie associative
- Service eau
- Service assainissement

# CONSEILS MUNICIPAUX

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014**

*Sous la présidence de Monsieur Maurice KECH, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h 30.

Présents : M. Michel KELLER, Mme Yvette BISSEY, M. Jean-Louis COMBAREL, M. François BAUMANN, M. Nathan BIEHLER, M. Michel DEBENATH, M. Jean-Luc HALLER, Mme Karine HILBERT, M. Daniel MARCOT, Sébastien MENCIER, M. Denis SCHMITTLIN, M. Etienne WICKY, Mme Carole WITTLIN.

Absent excusé et non représenté : /

Absent excusé : M. Hubert MARTIN,

A donné procuration M. Hubert MARTIN, à M. Jean-Louis COMBAREL

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance : Mme Françoise SPENCER, adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie.

### Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 28.10.2014 et du 17.11.2014
2. Convention de partenariat pour l'accès au site infoGeo68 et échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin
3. Tarifs 2015
4. SPANC
  - 4.1. Tarifs du SPANC année 2015
  - 4.2. Prise de compétence réhabilitation
5. Convention de partenariat pour la préservation des chaumes et du pierrier du secteur du Steinmauer
6. Admission en non-valeur comptabilité M14
7. Renouvellement du contrat de travail du poste d'adjoint technique
8. Divers
  - 8.1. Convention avec la Société Protectrice des Animaux

### **POINT 1 – Approbation des procès-verbaux des séances du 28.10.2014 et du 17.11.2014**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du mardi 28 octobre 2014 et du vendredi 17 novembre 2014.

### **POINT 2 – Convention de partenariat pour l'accès au site infoGeo68 et échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin**

Le Département du Haut-Rhin propose la mise à disposition d'un portail cartographique en ligne : InfoGeo68. Le site a pour objectif de diffuser des outils cartographiques en ligne et promouvoir les échanges de données géographiques entre acteurs du département. Les échanges sont basés sur la signature d'une convention qui permet de devenir partenaire InfoGeo68. Plus de 160 conventions ont déjà été signées avec les communautés de communes, les partenaires institutionnels, locaux ou associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autoriser M. le Maire à

signer cette convention gratuite.

Ce point est adopté à l'unanimité.

### **POINT 3 - Fixation des différents tarifs pour l'année 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les différents tarifs pour 2015 comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Revalorisé de 0,5 % environ inflation sur 1 an	2015
Taxe de branchement au réseau d'eau potable (nouveaux raccordements)	433,00 €
Concessions de sources	70,65 €
<b>Tarifs de l'eau Abonnés au village : prix du m<sup>3</sup> d'eau</b>	1,00 €
Location compteur standard	28,65 €
Location gros compteur	70,85 €
<b>Tarifs de l'eau Abonnés au réseau du Remspach : prix du m<sup>3</sup> d'eau</b>	1,24 €
Location compteur standard (tarif annuel)	28,65 €
Location gros compteur (tarif annuel)	70,85 €
<b>Concessions de cimetière : - sur 30 ans le m<sup>2</sup></b>	60,00 €
- sur 50 ans le m <sup>2</sup>	120,00 €
Redevance pour les abonnés au réseau de télédistribution par an :	85,00 €
Taxe de branchement au réseau de télédistribution (pour les nouveaux abonnés) : prix coûtant au réel	prix coûtant au réel
Taxe de branchement télédistribution après déconnexion :	38,80 €
Participation pour les sorties des enfants de Linthal scolarisé en secondaire (par nuitée de séjour)	8,55 €
Loyer des terrains pour petite surface (inférieure à 2 ares) :	18,90 €
Loyer des terrains pour petite surface (supérieure à 2 ares) :	37,80 €
M. RESCH Christian à Obersengern, LINTHAL, location d'un terrain agricole communal cadastré section 10 parcelle 55 (DCM initiale du 28.09.1993):	10,75 €
M. BRONNER Jean-Paul SCEA les Merisiers, location de 2 terrains section 10 parcelles N° 60 et 61 (DCM initiale du 31.01.2012)	10,75 €
Loyer des terrains pour chalets, baux emphytéotiques (indexé sur le coût de la construction) :	45,25 €
Rachat des années déjà courues des baux emphytéotiques :	800,00 €
Auberge de Jeunesse Dynamo LAUTENBACH concession de passage en forêt Communale (parcelles forestières 1a et 2a)	24,65 €

# CONSEILS MUNICIPAUX

M. KOHLER Claude de WINTZENHEIM citerne à gaz (DCM initiale en date du 16.03.1993):	58,80 €
M. KOHLER Claude de WINTZENHEIM concession de passage en forêt communale (DCM initiale en date du 29.10.1991):	58,80 €
M. KOHLER René de SOULTZ abri de chasse (selon convention du 26.09.2006) :	58,80 €
Association de Chasse du Hilsen abri de chasse (selon convention du 17.05.2009) :	58,80 €
<b>Bois de chauffage</b> : - prix du stère bouleau et bois tendre	3 €
- prix du stère de chêne, hêtre etc... bois durs	6 €
<b>Location du Dorfhuis</b> : - habitants de Linthal	170 €
- personnes extérieures	340 €
Location du Dorfhuis pour apéritif (après-midi) : - habitants de Linthal	gratuit
- personnes extérieures	30 €

Ce point est adopté à l'unanimité.

## **POINT 4 – SPANC**

### 4.1. Tarifs du SPANC année 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs 2015 en ajoutant une majoration de 15 % des tarifs proposés par convention à la commune par la CCRG.

Assistance technique des SPANCS Communaux	Tarifs CCRG 2015	Tarifs (15 %) Commune 2015
Instruction Permis de construire (tarif n° 1)	23,28 €	26,77 €
Instruction de Certificat d'Urbanisme (tarif n° 2)	14,23 €	16,36 €
Contrôle installations existantes (tarif n° 3)	90,00 €	103,50 €
Contre-visite, contrôle des installations existantes (tarif n° 3 bis)	30,45 €	35,02 €
Contrôle des installations avant remblai (tarif n° 4)	37,54 €	43,17 €
Analyses des effluents (tarif n° 5)	114,16 €	131,28 €

Ce point est adopté à l'unanimité.

### 4.2. SPANC – Prise de compétence réhabilitation

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,  
Vu la loi Grenelle II de l'environnement du 12 juillet 2010,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif,  
Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 2012 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,  
Vu la délibération du conseil municipal du 21.02.2006 créant le

service public d'assainissement non collectif,  
Vu la délibération du conseil municipal du 21.02.2006 adoptant le règlement du service public d'assainissement non collectif,

Monsieur le Maire rappelle :

- qu'à la suite du diagnostic du SPANC un avis sur la conformité a été formulé pour chaque habitation diagnostiquée.
- qu'en cas d'avis NON CONFORME, le propriétaire aura au maximum 4 ans pour réaliser les travaux de mise aux normes,
- que le diagnostic assainissement est désormais obligatoire, depuis le 1er janvier 2011 (suite à la parution du Grenelle 2 de l'environnement) dans le cadre d'une vente immobilière. Le délai de 4 ans susvisé est alors réduit à 1 an.

M. le Maire expose que :

- la commune souhaite agir pour améliorer son environnement,
  - au titre de la préservation de la salubrité publique et de l'environnement, la commune souhaite que chaque système d'assainissement non collectif soit pérenne et en bon état de fonctionnement. Les installations doivent donc être réhabilitées dans les meilleurs délais.
- Compte tenu de la défaillance des particuliers face à la technicité et au financement des ouvrages, une solution pour la prise en charge de la réhabilitation doit être recherchée.
- Monsieur le Maire précise que la solution envisageable est de mettre en place une opération groupée de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage publique de la commune. Cette solution nécessite l'extension des compétences du SPANC à la « réhabilitation ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- décide d'étendre les compétences du SPANC à la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif »
- indique que l'intervention du SPANC communal (travaux de réhabilitation) sera régie par des conventions spécifiques et individualisées avec chaque usager
- autorise le Maire à signer les conventions spécifiques et individualisées avec les usagers
- charge le Maire du suivi des dossiers en découlant.

Ce point est adopté à l'unanimité.

## **POINT 5 - Convention de partenariat pour la préservation des chaumes et du pierrier du secteur du Steinmauer**

Monsieur le Maire explique :

Par délibération en date du 22.02.2011 (point 9), la Commune de Linthal s'était engagée dans un projet de préservation de l'intérêt écologique et paysager de la zone naturelle concernant les chaumes et le pierrier du secteur de la Steinmauer situés sur la parcelle 65 section 20 du ban communal de Linthal.

Le projet devait donner lieu à la signature d'une convention entre la Commune de Linthal et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui n'a pas été faite à ce jour.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention afin de régulariser le dossier.

# CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Ce point est adopté avec :

10 votes pour

2 votes contre : M. François BAUMANN (demande de retrait de la convention) et Mme Carole WITTLIN

3 abstentions : M. Jean-Louis COMBAREL, M. Michel DEBENATH et M. Hubert MARTIN (vote par procuration).

## **POINT 6 – Admission en non-valeur comptabilité M14**

Le Maire présente un état de créances devenu irrécouvrable, dressé par M. le Trésorier, accompagné des pièces justificatives d'un montant de : 831,80 €.

Sur la proposition du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées.

Ce point est adopté à l'unanimité.

## **POINT 7 - Renouvellement du contrat de travail de du poste d'adjoint technique**

Le contrat de Mme BUCHON arrive à échéance fin décembre 2014. Il convient de renouveler le contrat pour assurer la continuité du service périscolaire qui accueille jusqu'à 17 enfants par jour. Mme BUCHON n'assurera plus le nettoyage du Dorfhüs à compter du mois de janvier 2015.

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions de la loi n° 84.53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale notamment l'article 3, alinéa 6, dans une commune de moins de 1000 habitants, un contrat peut être conclu pour une durée déterminée et renouvelé par reconduction expresse pour pourvoir des emplois permanents à temps non complet avec une durée hebdomadaire moyenne inférieure à 17 h 30 par an.

Le Maire propose à l'assemblée le renouvellement, à compter du 02.01.2015, d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique faisant fonction d'aide à l'agent périscolaire et d'adjoint technique. La durée hebdomadaire de travail sera de 11 h 30 (soit 11,50/35èmes) avec une moyenne annuelle hebdomadaire de travail ne dépassant pas 17 h 30. Il propose que cet emploi soit occupé par un agent recruté par contrat à durée déterminée de 12 mois.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU la loi n° 84.53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale;

Vu la délibération initiale en date du 30 novembre 2011 portant création du poste d'adjoint technique

Vu l'avis favorable (RP 14-11-2008) de la commission technique paritaire en date du 22.11.2011 enregistré sous le numéro M 2011.74

Vu l'avis favorable (RP 14-11-2008) de la commission technique paritaire du 02.12.2013 enregistré sous le numéro N° M 2013.76

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03.12.2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

de reconduire le contrat à compter du 02.01.2015 de l'emploi

permanent à temps non complet d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de travail de 11 h 30 (soit 11,50/35èmes) auxquels pourront se rajouter des heures complémentaires déterminées en fonction des besoins journaliers et suivant l'effectif des enfants accueillis au périscolaire en période scolaire, dans la limite d'une durée hebdomadaire moyenne annuelle de travail maximale de 17 h 30.

d'autoriser le Maire à renouveler le contrat de travail ou de recruter sur cet emploi un agent non titulaire, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 6 et 7 de la loi du 26.01.1984 précitée, pour une durée de 12 mois

que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base et par référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle de rémunération 3 soit l'indice brut 297, indice majoré 309, au vu d'un mémoire des heures réellement effectuées ;

d'autoriser en conséquence le Maire à signer le contrat de travail.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

Ce point est adopté à l'unanimité.

## **POINT 8 – Divers**

### **8.1. Convention avec la Société Protectrice des Animaux**

M. le Maire informe les conseillers de la reconduction prochaine d'une convention annuelle pour le contrat de service de la Commune avec la SPA de Mulhouse.

### **8.2. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015 (comptabilités M14 et M49)**

Préalablement au vote du budget 2015, la Commune de Linthal ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2015.

<b>Comptabilité M14</b>	
chapitre 21	13 800,00 €
chapitre 23	109 875,00 €
<b>Comptabilité M49</b>	
chapitre 21	4 875,00 €
chapitre 23	2 500,00 €

Ce point est adopté à l'unanimité.

### **8.3. Demande de subvention pour une plaque commémorative**

M. KELLER et M. COMBAREL ont été destinataires d'un courriel de M. Martin qui demande la prise en charge d'une plaque commémorative. L'association Amitié Florival-Magnoc,

# CONSEILS MUNICIPAUX

dont il est le Président, a obtenu une prise en charge de 300 € par le Conseil Régional et demande une participation de la commune pour financer le solde. Le Maire souhaite recevoir une demande écrite en Mairie. M. COMBAREL se chargera de transmettre l'information à M. MARTIN.

La séance a été levée vers 21 h 05.

## 8.4. Main courante

M. le Maire informe les conseillers de la dégradation du grillage autour du hangar de stockage de la chaufferie bois. La veille, trois jeunes avaient été invités à quitter l'enceinte de l'aire de stockage. Un briquet ayant également été retrouvé sur place, une main courante a été transmise à la gendarmerie de Guebwiller.

## 8.5. Date de la cérémonie des vœux

M. le Maire informe l'assemblée que la cérémonie des vœux du aura lieu le lundi 19 janvier 2015 à 19 h 30 au Dorfhüs. Les conseillers sont cordialement invités à prendre part à la préparation de la salle et au service.



## ETAT CIVIL 2013-2014

### NAISSANCES

01.02.2013	WICKY Nicolas Michaël Etienne fils de WICKY Etienne et PERRIN Florence	22.12.2013	MARTIN Eline fille de MARTIN Christian et LATSCHA Caroline
20.03.2013	SPITZ Rémy Michel Bernard SPITZ fils de SPITZ Pierre-Paul et FUESSINGER Alix	23.12.2013	RAUSCHER Emmanuelle fille de RAUSCHER Jean-Luc et AMAYENA BAMBONA Aymone
05.04.2013	WERREY Emma fille de WERREY Jérôme et SCHUPFER Nathalie		
05.04.2013	WERREY Jade fille de WERREY Jérôme et SCHUPFER Nathalie	19.03.2014	BONNET Maéline fille de BONNET Raphaël et HEID Emilie
30.06.2013	SORNON Abigaël fille de SORNON Thierry et de RICHTER Carine	23.03.2014	BLUMSTEIN Zack fils de BLUMSTEIN Philippe et MANOUAN Badou
10.10.2013	GUIBERT Louis Michel Didier fils de GUIBERT Nicolas et de MALIBAS Estelle	15.10.2014	BEDEL Clémentine Marthe Alice fille de BEDEL Matthieu et de SCHAEGLIS Audrey



### DÉCÈS

05.06.2013	RIETHMULLER Marguerite Madeleine Vve DEBENATH	05.04.2014	SCHMITT Martine ép. LEHMANN
		15.04.2014	WALTER Julien
		03.05.2014	SCHAFFHAUSER Jean-Pierre
07.03.2014	SIFFERLEN Marcel	01.08.2014	MONIN Marc
17.03.2014	SCHAFFHAUSER Rosalie ép. KRUST	01.08.2014	MARBACH Edith
02.04.2014	LEISERING Claude	14.09.2014	SYREN Marie Marguerite Vve RUHLAND



### MARIAGES

29.06.2013	HURTH Jean-Claude et BIHLER Fabienne
06.07.2013	MICHEL Emmanuel et FRIEDRICH Peggy
02.08.2014	HEID Julien et KOENIG Cindy



Bulletin communal tiré à 270 exemplaires, imprimé et distribué par la mairie. Dépôt légal: à parution

Directeur de la publication: M. le Maire, Maurice KECH

Rapporteur de la commission du BIL: Mme Yvette BISSEY—Adjointe

Saisie, mise en page : Mme Karine HILBERT

Membres de la commission du BIL: Michel KELLER, Jean-Louis COMBAREL, Karine HILBERT, Hubert MARTIN

## Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 2 février au 2 mai 2015, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## Information des usagers sur les démarches en ligne concernant leurs impôts

La Direction Générale de Finances Publiques (DGFiP) vous informe de la possibilité de réaliser certaines démarches relatives à vos impôts de façon simple, sans se déplacer en utilisant l'espace particuliers sur le site :

<http://www.impots.gouv.fr>

Vous pouvez, par exemple, corriger votre déclaration si vous constatez un oubli ou une erreur; répondre aux organismes qui vous demandent de justifier vos revenus; effectuer des démarches fiscales courantes: paiement, changement d'adresse; faire une réclamation ou poser une question: savoir si vous êtes les bénéficiaires de la nouvelle mesure de réduction d'impôts...

## RAPPEL: LES JOURS DE COLLECTE DES DECHETS ONT CHANGE

Ordures Ménagère Résiduelles (déchets non recyclables,	Tri sélectif (déchets recyclables, sacs transparents)	Biodéchets (déchets biodégradables, bac brun)
Semaines paires	Semaines impaires	Toutes les semaines
Jeudi	Jeudi	Lundi

## A NE PAS MANQUER DANS NOTRE COMMUNE ...

---

**DU 16 AU 22 MARS**

**SEMAINE NATIONALE DE LUTTE  
CONTRE LE CANCER**

**Quête à partir du 21 mars**

**FIN MAI**

**VENTE DE TOMBOLAS au profit du  
Conseil de Fabrique et de la  
chorale Sainte-Cécile pour la  
Fête-Dieu du 7 juin**

**TOUS LES 1ers JEUDI DU MOIS**

**PASSAGE DU MEDIABUS  
Prochains passages : 5 mars, 2 avril,  
7 mai, 4 juin, 3 juillet, 1er octobre,  
5 novembre, 3 décembre**

## A NOTER AUSSI ...

---

Ce BIL est le dernier journal de Linthal à être édité sous cette forme. Le comité de pilotage vous proposera désormais un journal semestriel renouvelé. Les Procès-Verbaux des délibérations du conseil municipal de la commune de Linthal ne seront plus retranscrits intégralement dans le BIL mais présentés en focalisant l'attention sur quelques points de vigilance. L'intégralité de ces procès verbaux sera toutefois consultable sur le site de la commune et sur le panneau d'affichage devant la mairie.

Nous vous laisserons découvrir dès le mois de juin cette nouvelle organisation qui a pour vocation de vous permettre de mieux connaître votre village pour mieux y vivre.

Le Conseil Municipal

## RETROSPECTIVE 2014



**8 mai : randonnée sur le « sentier des passeurs »**



**24 - 25 août : Marche Populaire internationale**



**12 juillet : passage du Tour de France rue du Markstein**



**11 novembre : armistice et centenaire de l'incendie du Hoefen/Niederdorf, le 25 octobre 1914**



**juillet - août : une quinzaine d'animations estivales**



**7 décembre : Fête des aînés au Dorfhüs avec les écoliers**

# FICHE TECHNIQUE: Construire un hôtel à insectes

Dans l'abri de luxe que constitue l'hôtel à insectes chaque espèce dispose d'un espace dédié. Pour certains ils y construiront leur nid, d'autres ne le verront que comme un abri provisoire pour un temps limité. L'emplacement est donc primordial: une orientation sud/sud-est à l'abri des vents dominants et de la pluie est idéal

Etant donné que tout traitement du bois par une couche de vernis est proscrit vous devrez choisir des planches d'une essence durable comme le mélèze, douglas ou châtaignier. La construction de l'abri nécessitera l'emploi de 10,22 mètre de planches de 22 cm de large sur 2,3 cm d'épaisseur.

## Conception....

### Détail des fournitures

- 2 x 120 cm pour les montants verticaux (1),

- 4 x 100 cm pour les montants horizontaux (2),

- 6 x 37 cm pour les parois des 2 boîtes, dont une sera constitué de fentes (6) et l'autre d'un trou (équipé d'une planchette d'envol) suffisamment gros pour que les bourdons puissent y entrer (7),

- 2 x 80 pour le toit (5),

- Deux pieux solides d'au moins 7 x 7 x 90 cm (3),

- Pour éviter le pourrissement des pieux dans le sol deux douilles métalliques (4) seront nécessaire,

- Des vis à bois ainsi que six boulons à tête ronde, écrous et rondelles (pour les pieux),

- Du carton bitumé pour le toit,

- Paille, foin, tiges de bambou, nattes de roseaux, rondins, bûches, briques creuses, etc. .



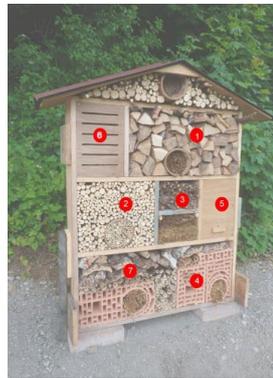
## Montage

- Vissez d'abord le cadre (montants latéraux puis planches du haut et du bas),
- Ensuite assemblez les 2 étages intermédiaires avec leurs boîtes,
- Boulonnez les pieux sur les montants latéraux puis enfoncez les douilles dans le sol et boulonnez;
- Vissez le toit (des petites équerres seront peut être nécessaire) et agrafez la toile goudronnée;
- Aménagez les chambres avec les différents matériaux.

## Détails des matériaux nécessaires pour les chambres

### Les bûches percées (1)

Elles devront être en bois dur (chêne, hêtre, charme, châtaignier) car le bois tendre risque de gonfler avec l'humidité. Des simples bûches coupées à la largeur de l'abri, percées de trous de diamètres variables (de 3 à 14mm) feront l'affaire. Les trous ne doivent pas transpercer la bûche de part en part. Ce type d'abris attire en général les hyménoptères (famille des guêpes) et en particulier les abeilles solitaires qui sont très utiles au jardin.



### Des tiges creuses (2)

Les tiges creuses constituent un très bon abris pour la journée, la nuit ou pour la nidification des insectes. Vous pouvez utiliser du bambou, de la canne de Provence, des graminées (paille, foin,...), des ombellifères... A insérer dans l'hôtel ou à utiliser en isolé liées entre elles en fagots avec de la ficelle ou du fil de fer (pendu à un arbre par exemple). L'important est que les tiges doivent être bouchées à une de leur extrémité, soit en utilisant les nœuds naturels du matériau soit avec de l'argile (ou une terre bien grasse). Pour les hyménoptères, abeilles solitaires

(mégachile),...

### Des tiges à moelle (3)

Elles reprennent le même principe que les tiges creuses à la seule différence que les insectes devront percer eux même leur nid aux dimensions appropriées. Les tiges, d'une trentaine de centimètres de long peuvent être en sureau, rosier, framboisier, fusain... Pour les petits hyménoptères et les syrphes

### Les briques creuses (4)

Une simple brique dont les trous sont bouchés avec de la boue qui une fois sèche offre aux abeilles et guêpes solitaires la possibilité de creuser elles même leurs galeries.

### Le nichoir à bourdon (5)

Situé dans l'une des boîtes de l'hôtel à insectes, il sera équipé d'un trou de sortie de 1 cm de diamètre et d'une planchette d'envol. L'intérieur peut être garni de paille mélangée avec de la terre. Le bourdon vivant dans le sol à l'état naturel cela lui convient généralement.

### Le gîte à forficule (perce-oreille)

Un pot garni de paille et de fibre de bois situé au point le plus bas de l'hôtel fera l'affaire. Les forficules sont très friands de pucerons mais en leur absence ils peuvent s'attaquer au feuilles, bourgeons et fruits. Bon à savoir...

### L'abri à chrysope (6)

C'est la deuxième boîte de l'hôtel à placer au plus haut. La face avant doit être constituée de longues et fines fentes. Possibilité de la remplir avec des fibres d'emballage, de la paille ou du foin pour l'isolation du froid.

**Pour les insectes xylophages** (qui se nourrissent de bois) vous pouvez également placer de vieux morceaux de bois empilés (7) ainsi que des morceaux de branches pour les **carabes**.

Source: [www.planetejardin.com](http://www.planetejardin.com)



## Journée Citoyenne

Le principe de cet événement est de mobiliser les habitants de notre village dans un élan de civisme, autour d'un même projet d'amélioration de notre cadre de vie.

L'enjeu visé est de favoriser la communication entre les habitants, toutes générations confondues.

La journée Citoyenne prend la forme d'une journée consacrée à la réalisation de petits chantiers, espace verts, fleurissement, petit travaux de réparation, d'amélioration, d'embellissement, etc.

Les chantiers proposés sont à la fois stratégiques et symboliques, il doit s'agir de biens publics utilisés et visibles par tous, dans des domaines variés pour que chacun y trouve un intérêt.

Tous les habitants volontaires, quels que soient leurs âges et leurs compétences, sont les bienvenus pour y participer.

La bonne humeur et la rencontre sont les maîtres mots de cette journée au cours de laquelle un repas de midi sera organisé au Dorfhuis en remerciement de votre participation citoyenne.

**Le samedi 13 juin  
2015, c'est notre  
journée citoyenne !**



## Venez participer à ce moment convivial dans notre commune !

Ensemble, réalisons des travaux d'embellissement de notre village: retrouvons-nous dans la bonne humeur pour améliorer notre cadre de vie et partager une journée conviviale.

Tous les habitants de Linthal, des enfants aux grands-parents. Tout le monde peut apporter sa compétence et sa bonne volonté pour participer aux différents ateliers.

Les ateliers prévus :

1. Espaces verts
- 2.. Peinture
3. Entretien

Comment vous inscrire : Choisissez votre atelier à l'aide du coupon ci-joint

### **Coupon d'inscription à la journée citoyenne du 13.06.2015. Lieu de rencontre devant la mairie**

Nom et prénom : .....

Age : .....

Adresse postale : .....

Mail: .....

Tel: .....

Atelier(s) choisi(s): .....

Je participerai au repas de midi en commun au Dorfhuis: oui - non

**A RETOURNER / DEPOSER EN MAIRIE AU PLUS TARD LE 10.04.2015**